

## Le projet Câble A, premier téléphérique en Île-de-France, est déclaré d'utilité publique

Après les avis favorables de la commission d'enquête publique pour le projet de création du premier téléphérique de la région Île-de-France Mobilités vient d'obtenir la déclaration d'utilité publique, délivrée par le préfet du Val-de-Marne.

Cette nouvelle étape va permettre à Île-de-France Mobilités de lancer la procédure de consultation du marché de conception et de réalisation du projet.

A la suite de l'enquête publique menée du 25 mars au 11 mai 2019 pendant laquelle le public a pu s'exprimer sur le projet et qui a ainsi recueilli 1 074 contributions, le préfet du Val-de-Marne a signé ce jeudi 24 octobre 2019 la Déclaration d'Utilité Publique de ce futur mode de transport unique en Île-de-France qui reliera Créteil à Villeneuve-Saint-Georges via Limeil-Brevannes et Valenton. Il permettra de desservir directement plus de 20 000 habitants et 6000 emplois.

### Quelles sont les prochaines étapes pour le projet ?

Cette déclaration d'utilité publique permet aujourd'hui à Île-de-France Mobilités, maître d'ouvrage du projet, de lancer la procédure de consultation du futur marché global de conception et de réalisation de l'ensemble de ce projet.

Cette consultation sera lancée d'ici la fin de l'année.

Les recommandations formulées par la commission d'enquête, qui ont pour objet d'optimiser et d'améliorer le projet, ont d'ores et déjà été intégrées dans la procédure de consultation.

### Une nouvelle liaison qui améliore le quotidien de milliers de Franciliens

Aujourd'hui, ce secteur du Val-de-Marne est fragmenté par d'importantes coupures urbaines dont la RN 406, une ligne TGV, et une importante plateforme de trains de FRET. Par sa capacité à s'affranchir des obstacles, cette nouvelle liaison aérienne permettra de relier Bois Matar à Créteil Pointe du Lac (terminus de la ligne 8 du métro) en seulement **17 min**. Les déplacements seront ainsi rapides et réguliers, assurant un **gain de temps considérable** pour les voyageurs.

La ligne qui s'étendra sur 4,5 km permettra également de nouvelles correspondances avec de nombreuses lignes de bus à chacune de ses 5 stations, dont la ligne 393.

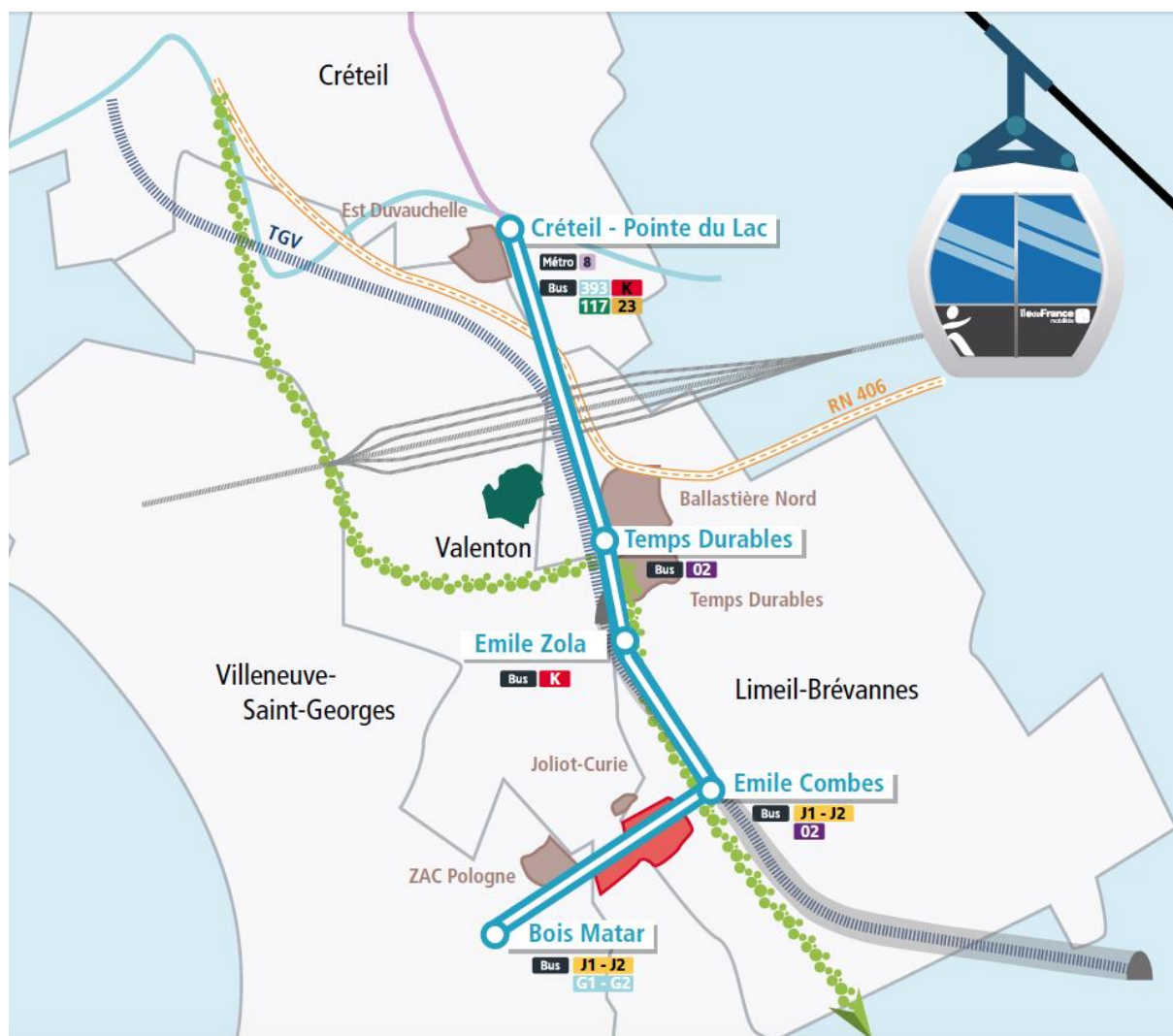
Permettant à tous de voyager assis, les cabines du Câble A accueilleront **10 personnes**. Elles seront également **accessibles aux personnes à mobilité réduite** (fauteuil roulant, poussette...) et, en dehors des heures de pointe, **aux vélos**.

Le projet est évalué à 120 millions d'euros.

#### Contact presse - Île-de-France Mobilités

Sébastien Mabilbe - [sebastien.mabilbe@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilbe@iledefrance-mobilites.fr), 01 47 53 28 42

Amélie Lange - [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr), 01 82 53 80 90



Pour plus d'informations : [www.cable-a-televall.fr/](http://www.cable-a-televall.fr/)

Disponibles à la consultation :

- Le rapport et l'avis de la commission d'enquête publique
- La Déclaration de projet : document qui formalise les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage
- L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique

Contact presse - Île-de-France Mobilités

Sébastien Mabilbe - [sebastien.mabilbe@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabilbe@iledefrance-mobilites.fr) , 01 47 53 28 42

Amélie Lange – [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr), 01 82 53 80 90